## COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 21 FEVRIER 2020

Les comptes de gestion et les comptes administratifs 2019 concernant le budget général, l'eau et l'assainissement ont été adoptés.

Après affectation à la section d'investissement, les 3 budgets dégagent, respectivement, un excédent de fonctionnement de 174 238,79 €, 39 535,66 € et 29 902,80 €

Sont acceptées les admissions en non-valeur de divers créanciers conformément aux états fournis par le comptable public, soit 68.40 € pour le budget général, 1 361.26 € pour le budget de l'eau et 817.52 € pour le budget assainissement.

Le conseil municipal a décidé de renouveler pour 3 ans (2020-2022) la convention générale de partenariat avec la Médiathèque départementale de prêt de la Haute-Saône ainsi que la convention de mise à disposition de ressources numériques et multimédia.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le service d'assistance technique de l'eau (SATE) a été délégué à Ingénierie 70 par le Département de la Haute-Saône.

Par conséquent, le conseil municipal a décidé d'adhérer à l'Agence Départementale Ingénierie 70 pour la compétence EAU.

Une convention sera signée avec Ingénierie 70 pour bénéficier de l'assistance de ce pôle. Le montant de la prestation SATE reste inchangé, soit 0.60 € par habitant.

Le règlement d'affouage 2020 a été approuvé. Il concerne les parcelles : 14, 16, 25, 36, 45, 55 et 62

Le montant du stère d'affouage sur pied reste fixé à 10 euros TTC.

Le SIED 70 a attribué une subvention de 20 325.40 € dans le cadre des travaux de rénovation thermique du bâtiment de la bibliothèque. En contrepartie, une convention de mutualisation des certificats d'économies d'énergie issus d'opérations réalisées sur le patrimoine des collectivités sera signée avec le SIED 70.

Monsieur le Maire rappelle que les élections municipales auront lieu le 15 et 22 mars prochain. Il invite les conseillers municipaux à fournir leurs disponibilités pour la tenue du bureau de vote.